

Personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de cardiopathie ischémique, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) au cours des années n à n-4 pour ces mêmes motifs (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une cardiopathie ischémique comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec une cardiopathie ischémique comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé et sans hospitalisation pour syndrome coronaire aigu au cours de l'année n.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 1 984 000 personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique, dont 30% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 72 ans et 73 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 44%, dont 39% sont des femmes. Dans l'ensemble, 73% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la maladie coronaire. Le taux brut tous régimes confondus est de 29,94‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 29,06‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 6,64‰ sont prises en charge pour maladie coronaire chronique, contre 6,37‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 9,91‰ contre 6,38‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	600	3 400	122 400	277 700	453 500	532 400	1 389 900
Taux brut	0,09‰	0,45‰	14,98‰	69,49‰	131,78‰	203,75‰	43,92‰
Femmes							
Effectif	400	1 600	34 900	75 600	134 400	347 100	594 000
Taux brut	0,07‰	0,2‰	3,98‰	17,53‰	34,84‰	87,28‰	17,16‰
Total							
Effectif	1 000	5 000	157 200	353 400	587 900	879 500	1 984 000
Taux brut	0,08‰	0,32‰	9,29‰	42,52‰	80,55‰	133,46‰	29,94‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	155 400	41,05‰	39,52‰	63 800	15,56‰	15,26‰	219 200	27,80‰	27,21‰
Bourgogne-Franche-Comté	65 900	50,18‰	42,79‰	28 400	20,01‰	17,28‰	94 300	34,50‰	29,91‰
Bretagne	67 700	42,47‰	38,03‰	28 400	16,44‰	14,40‰	96 200	28,93‰	25,86‰
Centre-Val de Loire	63 100	52,20‰	45,10‰	27 400	20,69‰	18,39‰	90 400	35,73‰	31,62‰
Corse	9 900	67,52‰	55,16‰	4 300	26,89‰	23,34‰	14 100	46,36‰	39,29‰
Grand Est	131 700	52,39‰	48,27‰	57 900	21,20‰	20,02‰	189 600	36,15‰	33,84‰
Guadeloupe	3 300	18,97‰	17,04‰	2 000	9,22‰	9,58‰	5 200	13,57‰	12,98‰
Guyane	1 100	12,75‰	22,05‰	500	5,08‰	12,55‰	1 700	8,55‰	17,31‰
Hauts-de-France	119 100	42,16‰	44,82‰	54 100	17,63‰	18,72‰	173 200	29,38‰	31,16‰
Ile-de-France	194 400	33,83‰	40,17‰	80 400	12,74‰	16,04‰	274 800	22,79‰	27,83‰
Martinique	3 000	19,30‰	16,15‰	1 700	8,77‰	8,29‰	4 800	13,43‰	11,90‰
Mayotte	200	3,36‰	6,53‰	< 100	1,00‰	2,71‰	200	2,08‰	4,66‰
Normandie	78 800	50,62‰	46,41‰	36 600	21,45‰	19,66‰	115 500	35,37‰	32,61‰
Nouvelle Aquitaine	139 800	49,14‰	41,05‰	56 700	18,16‰	15,24‰	196 500	32,93‰	27,92‰
Occitanie	142 100	50,12‰	43,77‰	57 700	18,69‰	16,74‰	199 800	33,73‰	30,11‰
Pays de la Loire	75 400	41,48‰	39,16‰	32 700	16,67‰	15,76‰	108 200	28,59‰	27,25‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	124 900	50,59‰	44,02‰	54 600	20,00‰	17,83‰	179 500	34,53‰	30,63‰
Réunion	12 700	28,65‰	39,19‰	6 000	12,23‰	19,62‰	18 700	20,02‰	29,12‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique par classe d'âge en 2019**

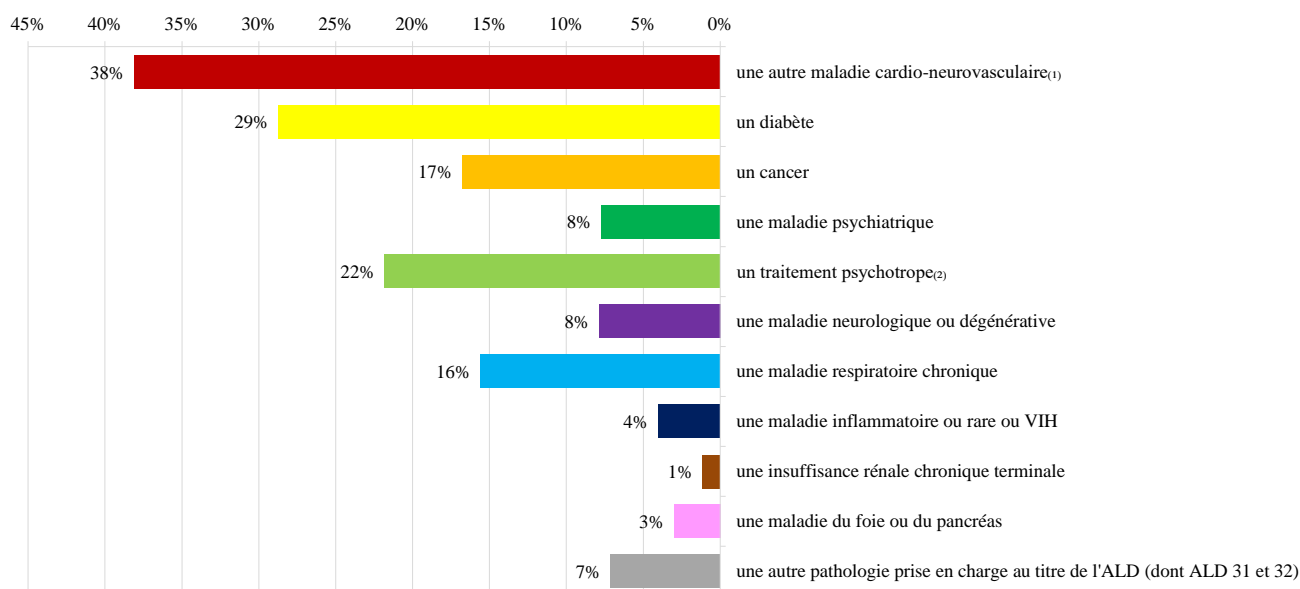
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	1 300	4 900	12 800	58 600	77 600
Effectif total	900	4 300	131 200	287 200	465 900	650 400	1 539 800
Taux brut	-	0,67%	0,96%	1,71%	2,75%	9,01%	5,04%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique décédées en 2019 sont respectivement de 82 ans et de 84 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 1,1% Accident vasculaire cérébral aigu ; 5,9% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 4% Insuffisance cardiaque aiguë ; 9,3% Insuffisance cardiaque chronique ; 10,6% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 18,8% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 6,3% Maladie valvulaire ; 0,3% Embolie pulmonaire aiguë ; 2,7% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 3 401 millions d'euros (2%) sont attribués à la prise en charge pour maladie coronaire chronique :

- 1 902 millions d'euros pour les soins de ville (56%)
- 1 165 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (34%)
- 334 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (10%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 710 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique est de 2,46%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,21 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,24 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maladie coronaire chronique est de 2,59%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,13%.